

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 MARS 2012

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Dominique BILLY - Michel COULETEL - Christian CUSSONNEAU - Gabriel HUBERT – Catherine CLEMOT - Martine BEAUMONT

Absente excusée : Caroline ROBINEAU

Absents : Gilles FOULON.

1. Transfert de compétences au Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique (SIUP)

Monsieur le Maire a rapporté au Conseil la décision de l'Association des Parents d'Elèves de Rou-Marson - Les Ulmes - Verrie de ne plus gérer ni l'accueil périscolaire ni la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont confirmé leur décision en date du 10 janvier 2012 de confier leur organisation au SIUP et transférant ainsi les compétences communales audit Syndicat en matière d'accueil périscolaire d'une part et de restauration scolaire d'autre part.

2. Investissements 2012

Le conseil Municipal a décidé de faire l'acquisition ; d'un four mixte 10 niveaux, d'un piano de cuisine, d'une armoire réfrigérée, d'une lame de déneigement et d'un épandeur.

Travaux divers

Entretien de bâtiment : des travaux de carrelage et isolation seront réalisés au logement communal « Le Presbytère » au départ des locataires.

Voirie : élargissement de la ruelle de la Maligny et reconstruction d'un mur.

Une barrière sera installée au trou au sable et au dépôt des déchets verts.

3. Subventions 2012

Le Conseil Municipal a attribué, les subventions suivantes :

. Association "Familles Rurales" - Les Ulmes	
↳ pour le Centre de Loisir	3 euros par enfant et par jour
↳ pour les autres activités	1200€
. Groupement de Défense et de Protection des Cultures – Les Ulmes	125€
. Association "Centre de Soins" - Doué-la-Fontaine	160€
. Mutuelle Nationale Territoriale.....	150€
. Ligue Nationale contre le Cancer	105€
. Chambre des Métiers de Maine-et-Loire.....	21€
. Association "Réseau Gérontologique du Saumurois"	105€
. Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire	50€
. Lycée professionnel "Les Ardilliers" – Saumur	84€
. M.F.R. "La Riffaudière" - Doué-la-Fontaine	42€
.AFORBAT Angers.....	21€

4. Participation de la commune de Rou-Marson aux charges de fonctionnement du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire, pour l'année scolaire 2011/2012, le montant de la participation financière, de 850€, demandé à la commune de Rou-Marson pour les charges de fonctionnement du restaurant scolaire. Cette recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

5. Fiscalité Professionnelle Unique

Monsieur le Maire a présenté au conseil les principes d'une fiscalité professionnelle unique envisagée par la Communauté de Communes de Doué-la-Fontaine. Une décision sera à prendre avant le 31 décembre 2012.

Questions diverses

Indemnité pour le gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal a décidé de verser au prêtre ne résidant pas dans la commune mais chargé du gardiennage de l'église, l'indemnité maximale autorisée pour l'année 2012 à savoir, 119,55€.